



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

DOSSIER de PRESSE

Mardi 24 Juillet 2018

Organisation du rassemblement de la mission évangélique «Vie et lumière» en Haute-Marne

SOMMAIRE

- **Présentation générale : les services de l'État le rassemblement**
- **Organisation de l'arrivée des pèlerins et du déroulement du rassemblement**
- **Les mesures prises par les services de l'État pour veiller au respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques**
- **Information et communication**
- **Accès au site – Itinéraires recommandés**

I - Présentation générale : les services de l'État préparent le rassemblement

Le rassemblement annuel d'été de la mission évangélique des Gens du voyage en France «Vie et Lumière» va se dérouler en Haute-Marne, sur l'aérodrome à SEMOUTIERS.

Ce rassemblement démarrera officiellement le **dimanche 19 août** et se terminera le **dimanche 26 août, jour des baptêmes**.

Le site de SEMOUTIERS (150 hectares) sera réquisitionné par Madame le préfet, du 27 juillet au 3 septembre 2018 afin d'accueillir les 20 000 à 25 000 pèlerins attendus, soit environ 4 500 caravanes.



Ce rassemblement d'envergure, regroupant un nombre de pèlerins identique à la population de la ville de Chaumont, est préparé activement par les services de l'État, sous l'autorité de Madame le Préfet, en collaboration avec le pasteur Joseph CHARPENTIER, représentant l'Association «Mission évangélique des tziganes de France Vie et et Lumière».

Aussi, dès l'annonce par le Gouvernement, le 28 juin, Madame le Préfet a immédiatement informé les Parlementaires, le Président du Conseil Départemental, la Présidente de la communauté d'Agglo de Chaumont et la Présidente de la communauté de communes des Trois Forêts et a réuni un Comité de Pilotage, regroupant les services de l'État.

De même, elle a constitué cinq groupes de travail :

- sécurité publique
- gestion des flux,
- sanitaire et secours,
- logistique,
- communication.

Le rôle et les missions du Préfet dans le cadre des grands rassemblements :

A l'occasion des grands rassemblements, c'est au Préfet du département qu'il revient d'assurer le respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique.

Dans ce cadre, le préfet coordonne la mise en place des moyens humains et matériels nécessaires au respect de l'ordre (forces de police ou de gendarmerie), de la sécurité et de la salubrité publiques (sécurité civile, secours incendie, services de santé, approvisionnement en eau, etc).



II - Organisation de l'arrivée des pèlerins et du déroulement du rassemblement

Un flux d'arrivée des caravanes sur le site contrôlé à compter du 27 juillet 2018 :

Il a été demandé aux gens du voyage de ne pas arriver sur le site avant le 15 août. Les préfectures des départements limitrophes ont donc été sensibilisées afin de maintenir les gens du voyage sur leur territoire jusqu'à l'ouverture. A ce titre, un recensement est effectué quotidiennement dans les 18 départements de la zone de défense Est.

Les itinéraires routiers à privilégier pour accéder au site ont été identifiés (cf cartes en annexe) ; ces données seront de plus disponibles sur le site internet des services de l'État ainsi que sur les comptes Twitter et Facebook de la préfecture.

Un site aménagé par les services de l'État pour recevoir le grand rassemblement :

Des barrières délimitent le site réservé à l'accueil des pèlerins.

Un poste de commandement opérationnel est mis en place sur le site, pour accueillir les services de l'État : membres du corps préfectoral, gendarmes, policiers, pompiers, militaires, associations agréées de la sécurité civile, direction départementale des territoires, agence régionale de santé,...

Une décision d'interdiction de toute activité aéronautique civile est prise pour toute la durée du rassemblement : aucun survol de la zone ne sera permis sauf pour les aéronefs des services de sécurité.



Les conditions d'utilisation du site par l'association précisé dans un protocole :

Un protocole d'engagement a été signé ce matin avec l'association pour préciser les responsabilités, les engagements des deux parties contractantes et les modalités financières.

L'association, en tant qu'organisateur, assure le règlement de la totalité des frais dans les domaines qui lui incombent : la santé (SDIS, 1/2 ADPC et 1/2 Croix Rouge), le ramassage des ordures, le nettoyage du site, les vidanges, etc. L'association dépose une caution de 100 000 euros, permettant, si besoin était, de couvrir les frais engagés en cas d'éventuels dégâts.

Dans ce cadre, une procédure d'indemnisation renforcée est mise en place tout au long du rassemblement afin de prendre en compte tous les dégâts constatés sur site ou à l'extérieur.

En matière de protection de l'environnement, l'association s'engage, en signant le protocole, à faire respecter l'ensemble des prescriptions en matière de protection de l'environnement, dont l'interdiction de dégrader le milieu naturel.

Afin de prévenir les risques de dégradation du milieu naturel et de braconnage, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Agence Française de Biodiversité (AFB), l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) effectuent plusieurs tournées sur le site, en lien avec la gendarmerie et l'association.

Toute dégradation, pollution et prélèvement de faune sauvage fera l'objet d'un constat et d'une procédure d'indemnisation.

Les mesures prises par les services de l'État pour veiller au respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques pendant le rassemblement

Respect de l'ordre : les mesures de sécurité

Les forces de sécurité déployées pour encadrer le rassemblement

Des effectifs supplémentaires sont prévus pour assurer la mission de circulation et sécurité publique :

- pour la Police, une unité de CRS ainsi que 6 motocyclistes ;
- pour la Gendarmerie, 3 escadrons de gendarmerie mobile dont 1/2 à compter du 27 juillet, date de la réquisition de l'aérodrome, 1 escouade de la Garde Républicaine, 10 motocyclistes, 1 hélicoptère pour des missions de reconnaissance et six équipes cynophiles.

Les CRS seront engagés dans une mission de sécurisation générale de la ville de Chaumont et de ses abords, et plus particulièrement du centre ville et des centres commerciaux.

Les escadrons de gendarmes mobiles seront engagés dans une mission de sécurisation du site et de ses abords notamment le 61ème RA et des villages à proximité.



Présence des sapeurs-pompiers sur le site

Un plan d'intervention d'urgence a été prévu par les pompiers qui seront présents, au nombre de six, sur le site 24h/24h dans le centre d'incendie et de secours temporaire à l'entrée du site.

Des moyens matériels sont à leur disposition ; l'aire de rassemblement a été sectorisée pour assurer une intervention la plus efficace et la plus rapide possible en cas de besoin et le MAGEC (Module d'Appui à la Gestion de crise) sera prédisposé sur le site .

Par ailleurs, les centres situés à proximité du site seront renforcés.

Circulation sur le site

Des blocs béton vont être posés sur la piste, en chicane, afin de prévenir les comportements à risque, liés à la vitesse.

Les mesures relatives à la sécurité et de la salubrité publiques

Soins médicaux

Un dispositif médical et sanitaire est mis en place sur le site du rassemblement.

Ce dispositif comprend les structures suivantes :

- **un centre de soins avancé**, composé de médecins généralistes et de personnels paramédicaux (infirmiers et/ou aide-soignants) ;
- **une cellule d'appui médico-sociale**, composée d'un agent de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Marne ;
- **un centre d'accueil et d'orientation**, composé de secouristes de l'association départementale de protection civile. Il assure l'accueil et l'information des pèlerins, l'enregistrement des consultations, le secrétariat des médecins ainsi que le recueil partiel des données épidémiologiques.

Un agent d'accueil permanent de la Caisse primaire d'assurance maladie est prévu sur place.

Par ailleurs, le service des urgences de Chaumont sera renforcé et fera l'objet d'une surveillance des forces de l'ordre.

Ces mesures ont pour objet d'éviter une affluence accrue dans les cabinets médicaux et l'hôpital de Chaumont, de surcroît en période estivale.

Distribution d'eau

Toutes les dispositions sont prises pour que la présence de 20 000 à 30 000 personnes ne fragilise pas la distribution d'eau aux communes environnantes. Un ravitaillement en eau particulier du site a ainsi été prévu : 350 m³ d'eau par jour, en plus de la consommation normale de la population, seront mis à disposition.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau (SIAE) de Marne-Rognon assure l'alimentation en eau potable du site, à partir de son réseau de distribution.

Des contrôles réguliers de la qualité de l'eau seront effectués.



Assainissement

L'organisateur implante cent cabines de WC chimiques en sa possession sur le campement. Elles sont réparties régulièrement sur le terrain réquisitionné, et doivent être accessibles et utilisables sans contrainte particulière par chaque pèlerin.

Le pasteur s'est engagé à constituer une équipe de vingt personnes afin de procéder deux fois par jour au nettoyage du site et à l'extérieur, notamment les chemins et espaces communaux.

Ordures ménagères

L'organisateur organise au moins une fois par jour la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères produites par les pèlerins, au moyen d'une convention signée avec une société prestataire de service.

Services : La Poste et la téléphonie mobile

Une boîte aux lettres sera installée provisoirement sur la base et les bureaux existants alentours seront renforcés.

Afin de pouvoir acheminer l'ensemble des appels téléphoniques, le renforcement du réseau de téléphonie mobile a été prévu : les opérateurs de téléphonie mobile installeront des relais mobiles supplémentaires.

Commerce non sédentaire

Pendant la durée du rassemblement, un marché de commerçants non-sédentaires sera installé sur un terrain mis à disposition de l'APRR et situé à côté de l'**aire d'autoroute «Châteauvillain-Orges»** .

Un arrêté prévoit, du 19 juillet au 1^{er} septembre 2018, l'interdiction du commerce non-sédentaire, y compris sous forme de marché ambulant, de démarchage à domicile et de colportage sur six intercommunalités du département :

- communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles ;
- communauté de communes des Trois Forêts ;
- communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne ;
- communauté de communes du Grand Langres.

Protection de l'environnement

L'association s'engage à faire respecter l'ensemble des prescriptions en matière de protection de l'environnement, dont l'interdiction de dégrader le milieu naturel.

Information et communication

Des réunions d'information régulières à destination des élus et des journalistes seront prévues autant que de besoin.

Les citoyens pourront de plus s'informer par le biais du site internet des services de l'État (www.haute-marne.gouv.fr) et en consultant les comptes **Twitter** et **Facebook** de la préfecture : **@prefet52 et Préfet de La Haute-Marne.**

Les grandes surfaces ont été sensibilisés, en particulier pour s'assurer d'un bon approvisionnement et **éviter les ruptures de stock** pour les produits de première nécessité (eau, pain ...).

L'impact économique de la manifestation sera mesuré et des opérations de contrôle seront réalisées par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations pour faire le bilan de cette manifestation.

Accès au site Itinéraires recommandés

L'accès se fera à partir de la D65 (qui relie Châteauvillain à Chaumont).

Un **arrêté unique** définissant les mesures de restrictions **de circulation** sur le département de la Haute-Marne sera pris auquel sera annexé le plan de circulation.

Pour compléter le dispositif de sécurité routière, la gendarmerie et la police seront présentes lors des arrivées importantes et des départs de véhicules.

Il est fortement conseillé aux automobilistes d'éviter le secteur de l'aérodrome, notamment la RD 65, lors de l'installation et du départ des pèlerins